



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Jacky SITTLER, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

Présents : Roger GROSHAENY, Corinne BIRGAENTZLE et Pascal FAHRER, Adjoints,
Damien LAURENT, Philippe RAFFAINER, Anne BRENDDEL-KIESELE, Florence WATTEL, Virginie LIGIBELL, Sandrine JECKER, Jean-Michel RIESS, Evelyne EISENMANN, Sophie KAMMERER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-François HAMANN, Julien PERRIN

Procurations : Jean-François HAMANN à Sophie KAMMERER, Julien PERRIN à Damien LAURENT

Secrétaire de séance : Roger GROSHAENY Adjoint au Maire

Date de convocation : 07/04/2026

Élus en exercice	15
Présents	13
Excusés	2
Procurations	2

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point concernant la désignation d'un référent « Vélo » au sein du schéma directeur des mobilités durables de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et fera l'objet du point numéro 9.

ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation
4	Compte Financier Unique
5	Affectation des résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025
6	Fixation du taux d'imposition des Impôts Locaux
7	Budget Primitif
8	Désignation des membres des commissions communales
9	Désignation d'un référent Vélo au sein du Schéma directeur mobilités durables de la CCARB
10	Demande de subvention pour la mise en place de panneaux photovoltaïques
11	Emploi saisonnier
12	Personnel communal : point de situation
13	Compte-rendu de réunion - Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach – Conseil communautaire du 13 avril 2026 - Conseil d'école, le 24 mars 2026 - Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill, le 5 mars 2026 - Brigade Verte, bilan d'activité
14	Rapport de Commission Communale Calendrier des commissions
15	Informations Fréquentation de la cantine
16	Divers - Grands anniversaires - Journée citoyenne – 2 mai 2026 - Distribution des Bulletins d'Informations Municipales - Calendrier du conseil municipal 2026

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

3 - Informations prises par délégation

M. le Maire informe des délégations de pouvoir données aux adjoints, pour la durée du mandat, sauf remaniement ou démission, en raison de l'importance des tâches municipales qui ne peuvent être assumées par le maire seul et pour la bonne marche de l'administration :

- M. Roger GROSHAENY a délégation pour les questions dans les domaines concernant la représentation du maire dans les manifestations extérieures, l'urbanisme, les autorisations d'urbanisme, les différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, le patrimoine communal, l'entretien et la sécurité des bâtiments communaux, la gestion du cimetière et les finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes. Pour ce faire, il est autorisé à signer tous les actes se rattachant à l'une des compétences susvisées.
- Mme Corinne BIRGAENTZLE a délégation pour les questions dans les domaines concernant la représentation du maire dans les manifestations extérieures, les fêtes et des relations publiques, l'organisation des manifestations communales, l'environnement et l'agriculture, le bulletin communal et les finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes. Pour ce faire, elle est autorisée à signer tous les actes se rattachant à l'une des compétences susvisées.
- M. Pascal FAHRER a délégation pour les questions dans les domaines concernant la représentation du maire dans les manifestations extérieures, les affaires sportives, de loisirs, culturelles et relatives à la vie scolaire, la sécurité des équipements sportifs, le sport et de relations avec les associations et les finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes. Pour ce faire, il est autorisé à signer tous les actes se rattachant à l'une des compétences susvisées.

Une délégation de signature a été donnée à Mme Julie BLOCK, Secrétaire Générale de Mairie, afin de permettre une continuité du service en cas d'absence et en vue de lui permettre d'assurer certaines fonctions. Une délégation de fonction d'Officier de l'État Civil a également été donnée à Mme Julie BLOCK pour les actes urgents ou pour permettre la légalisation des signatures lors de la venue en mairie des usagers. Cette délégation était également nécessaire pour permettre la réalisation des missions relatives à la gestion de la liste électorale.

Le conseil municipal prend acte.

4 - Compte Financier Unique

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Logelheim,

Vu le CFU 2025 de la commune de Logelheim,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Roger GROSHAENY pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	542 206.30 €	796 138.81 €	1 338 345.11 €
	Recettes réalisées	442 142.92 €	536 672.25 €	978 815.17 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	542 206.30 €	796 138.81 €	1 338 345.11 €
	Dépenses réalisées	224 708.96 €	405 365.00 €	630 073.96 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 217 433.96 €	+ 131 307.25 €	+ 348 741.21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-204 386.78 €	+ 249 599.81 €	+ 45 213.03 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 13 047.18 €	+ 380 907.06 €	+ 393 954.24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	13 047.18€	380 907.06 €	393 954.24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de LOGELHEIM
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

5 - Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025

Au vu de la présentation du Compte Financier unique, et après constatation des résultats présentés, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	-204 386.78 €	/	217 433.96 €	/	13 047.18 €
FONCTIONNEMENT	249 599.81 €	/	131 307.25 €	/	380 907.06 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025					393 954.24 €
Affectation obligatoire					

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement (ligne 001)	13 047.18 €
Report de l'excédent de fonctionnement (ligne 002)	380 907.06 €
Total affecté au c/ 1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

6 - Fixation du taux d'imposition des Impôts Locaux

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est à nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 282 473.- € à percevoir au titre des contributions directes, le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de ne pas modifier les taux des impôts locaux
- de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2026 comme suit :

	Taux % 2026	Produit en résultant €	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Taxe d'habitation	8.45	2 653	Membres en fonction	15
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.02	258 707	Membres présents	13
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.56	21 113	Membres ayant donné procuration	2
		282 473	POUR avec les procurations	
			CONTRE	0
			ABSTENTION	0

Comparatif des taux suite à la suppression du taux et de la fusion de la part communale et de la part départementale de la Taxe d'habitation	2025		2026	
	Taux	Montants définitifs	Taux	Montant
Taxe d'habitation	8.45	2 222	8.45	2 653
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.02	253 453	25.02	258 707
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.56	23 502	55.56	21 113
FNGIR	/	17 335	/	17 335
Effet du coefficient correcteur	/	17 729	/	18 097
TOTAL		314 241		317 905

Le Conseil Municipal charge M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 - Budget primitif 2026

M. Jacky SITTLER, Maire, présente les propositions et données financières du budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°4 du 15 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'avis des membres de la Commission de Finances réunie en date 30 mars 2026 ;

Vu la délibération n°5 du 14 avril 2026 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 de la commune de Logelheim ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2026 de la commune de Logelheim ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2026 de la commune de Logelheim en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	907 568.23 €	
Section d'investissement	325 934.61 €	

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Membres en fonction	15
Membres présents	13
Membres ayant donné procuration	2
POUR avec les procurations	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Section d'investissement				Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
16	Emprunts et dettes assimilées	94 885,28 €	10	Dotations, fonds divers et réserve	20 780,20 €	011	Charges à caractère général
20	Immobilisations incorporelles	- €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	012	Charges de personnel
21	Immobilisations corporelles	131 049,33 €	13	Subventions d'investissement	43 653,00 €	014	Atténuation de charges
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	248 454,23 €	65	Autres charges de gestion courante
001	Déficit d'investissement reporté	- €	001	Excédent d'investissement reporté	13 047,18 €	66	Charges financières
						023	Virement à la section d'investissement
						68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - charges de fonctionnement
TOTAL	325 934,61 €	TOTAL	325 934,61 €	TOTAL	907 568,23 €	TOTAL	907 568,23 €

013	Atténuation de charges	3 000,00 €
70	Produits des services, du domaine	12 700,00 €
73	Impôts et taxes	61 941,00 €
731	Fiscalité locale	334 609,00 €
74	Dotations Subventions et participations	93 411,17 €
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	380 907,06 €

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ADOPTE le budget primitif 2026 de la commune de Logelheim en équilibre réel et sincère, tel que ci-dessus mentionné
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ADOPTE que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 - Désignation des membres de commissions communales

a. Les commissions communales

M. le Maire rappelle que le travail en commission est primordial, parce chaque membre participe à l'élaboration des dossiers à présenter à l'assemblée réunie pour la décision. Il rappelle toutefois le caractère consultatif des commissions et précise à l'assemblée que la validation des projets proposés par les commissions communales seront toujours soumis à approbation du Maire ou du Conseil Municipal. A l'unanimité, il a été décidé de ne pas avoir recours à l'élection des membres à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CREE** les commissions communales ci-dessous mentionnées,
- **FIXE** le nombre de membres de chaque commission comme ci-dessous mentionné,
- **ELIT** les membres ci-dessous mentionnés au sein des dites commissions

Domaine d'intervention	Nb de membres	Composition
Commission Voirie - Sécurité - Finances - Ressources Humaines	4	Président : Jacky SITTLER, Maire * Virginie LIGIBELL * Anne BRENDDEL-KIESELE * Jean-Michel RIESS
Commission Urbanisme – Constructions - Travaux – Entretien Des Bâtiments Communaux	6	Président : Roger GROSHAENY, 1 ^{er} Adjoint * Julien PERRIN * Philippe RAFFAINER * Florence WATTEL * Sophie KAMMERER * Jean-François HAMANN
Commission Environnement – Agriculture – Fêtes – Relations Publiques	5	Présidente : Corinne BIRGAENTZLE, 2 ^{ème} Adjointe * Anne BRENDDEL-KIESELE * Sandrine JECKER * Florence WATTEL * Evelyne EISENMANN
Commission Sport – Culture - Vies Associative et Scolaire	6	Président : Pascal FAHRER, 3 ^{ème} Adjoint * Jean-François HAMANN * Virginie LIGIBELL * Anne BRENDDEL-KIESELE * Sophie KAMMERER * Damien LAURENT
Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires	5	Président : Jacky SITTLER, Maire * Damien LAURENT * Philippe RAFFAINER * Evelyne EISENMANN * 2 élus d'Appenwihr
Commission Communale Consultative de la Chasse	4	Président : Jacky SITTLER, Maire * Corinne BIRGAENTZLE * Jean-Michel RIESS * Florence WATTEL

b. La commission communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances

publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, proposent les personnes suivantes en qualité de commissaire au sein de la Commission de Communale des Impôts Directs :

Directs :						
Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire est membre de droit de la CCID						
1	M	GROSHAENY	Roger	17/01/1956	13 rue d'Appenwihr 68280 LOGELHEIM	TF
2	Mme	BIRGAENTZLE	Corinne	01/09/1972	9B rue des Vergers 68280 LOGELHEIM	TF
3	M	FAHRER	Pascal	01/03/1971	21A Grand-rue 68280 LOGELHEIM	TF
4	M	LAURENT	Damien	08/03/1958	3 rue Armspach Joseph 68280 LOGELHEIM	TF
5	M	RAFFAINER	Philippe	25/12/1964	8 rue des Saules 68280 LOGELHEIM	TF
6	Mme	BRENDEL-KIESELE	Anne	30/04/1968	7 rue des Remparts 68280 LOGELHEIM	TF
7	Mme	WATTEL	Florence	03/07/1969	1 clos des Remparts 68280 LOGELHEIM	TF/CFE
8	Mme	LIGIBELL	Virginie	17/07/1969	12 rue des Vergers 68280 LOGELHEIM	TF
9	Mme	JECKER	Sandrine	28/06/1972	1 impasse des Centuries 68280 LOGELHEIM	TF
10	M.	PERRIN	Julien	01/09/1976	29 rue des Blés 68280 LOGELHEIM	TF
11	M.	RIESS	Jean-Michel	23/12/1981	17b rue d'Appenwihr 68280 LOGELHEIM	TF
12	Mme	EISENMANN	Evelyne	23/01/1984	21 rue des Blés 68280 LOGELHEIM	TF
13	Mme	KAMMERER	Sophie	27/02/1987	20 Grand Rue 68280 LOGELHEIM	TF
14	M.	HAMANN	Jean-François	06/08/1988	9b rue Grendel 68280 LOGELHEIM	TF/CFE
15	M.	GANTZ	Philippe	02/10/1970	15 rue des Champs 68280 LOGELHEIM	TF
16	M.	STOFFEL	Philippe	19/04/1971	1b rue d'Appenwihr 68280 LOGELHEIM	TF
17	M.	KAMMERER	Joseph	20/03/1963	26A Grand Rue 68280 LOGELHEIM	TF
18	Mme	CZAJKOWSKI	Simone	26/04/1957	5 rue Armspach Joseph 68280 LOGELHEIM	TF
19	M.	GROSHAENY	Jean-Paul	23/10/1951	4 rue de l'École 68280 LOGELHEIM	TF
20	Mme	GROSHAENY	Séverine	06/11/1979	6 rue de l'École 68280 LOGELHEIM	TF
21	M.	HASSENFRATZ	Marcel	30/07/1953	32 rue Grendel 68280 LOGELHEIM	TF
22	M.	VINCENT	Olivier	19/09/1967	11 a rue des Vergers 68280 LOGELHEIM	TF
23	M.	MARTY	Lucas	16/10/2001	9c rue des Vergers 68280 LOGELHEIM	TF
24	M.	HAENN	André	06/08/1971	3 rue de l'Eglise 68280 LOGELHEIM	TF

c. La Commission de Contrôle des Listes Électorales

Conformément à l'article R. 7 du code électoral et à la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux, les commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) de chaque commune doivent être renouvelées.

Pour rappel, la composition des CCLE a été modifiée par la loi ordinaire n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales. Ainsi, dans la mesure où qu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la CCLE de Logelheim doit être composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer, 1 délégué de l'administration nommé par le préfet sur proposition du maire, et un délégué du tribunal judiciaire proposé par le Maire au tribunal concerné. M. Damien LAURENT accepte les missions relatives à la CCLE en tant que membre titulaire du conseil municipal, M. Philippe RAFFAINER en tant que suppléant. M. le Maire proposera la candidature de Julie WOCHER et de Gilles GROSHAENY pour les délégués de l'administration et Claude BIEBER et Jean-Maurice HAEN pour les délégués du tribunal judiciaire.

9 - Désignation d'un référent Vélo au sein du Schéma directeur mobilités durables de la CCARB

M. le Maire rappelle que depuis la prise de compétence cyclable par la communauté de communes Alsace Rhin Brisach en 2019, une dynamique collective s'est engagée en faveur du développement des mobilités durables. Le précédent mandat communautaire a notamment été marqué par un travail collaboratif étroit avec les veilleurs de pistes - usagers et référents vélo désignés par chaque commune.

Cette mobilisation a permis l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités durables, validé fin 2024.

Ce schéma s'articule autour de trois axes principaux :

- Aménagement et jalonnement,
- Déploiement d'une offre de services et d'équipements,
- Communication, sensibilisation et animation.

Il constitue un plan d'investissement pluriannuel structuré en 385 fiches actions, visant à répondre aux besoins du territoire dans une logique de cohérence et de planification à court, moyen et long terme.

Afin d'encourager l'usage des mobilités douces et de garantir la sécurité ainsi que la qualité d'entretien de nos pistes et itinéraires cyclables, il est essentiel de s'appuyer sur un réseau local d'usagers réguliers.

Dans cette perspective, et afin de consolider le dispositif, chaque commune est amenée à désigner un « veilleur de pistes » qui aura pour rôle de participer à des groupes de réflexion dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, et de faire remonter les éventuels dysfonctionnements observés lors de leurs déplacements à vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne M. Hubert HASSENFRTATZ en tant que veilleur de piste,
- charge M. le Maire d'informer la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach de cette désignation et de transmettre les coordonnées du référent.

10 - Demande de subvention pour la mise en place de panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal,

Vu :

- La délibération du 26 août 2025 relative à l'acquisition d'un hangar communal, dépourvu d'alimentation électrique ;
- L'étude technique diligentée en janvier 2026 pour évaluer la faisabilité d'un système photovoltaïque en autoconsommation avec stockage sur batterie ;
- Les dispositions de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant :

- Que l'absence d'électricité sur ce hangar limite son usage et son potentiel pour les activités communales ;
- Que l'installation d'un système photovoltaïque en autoconsommation totale (sans revente) permettrait de répondre aux besoins énergétiques du site tout en contribuant aux objectifs de transition écologique de la commune ;
- Que ce projet s'inscrit dans une démarche d'exemplarité et de sobriété énergétique, conformément aux engagements territoriaux ;
- Que des subventions pourraient être sollicitées auprès de la Région Grand Est et de Territoire d'Énergie Alsace pour financer tout ou partie de l'opération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le principe d'installation d'un système photovoltaïque en autoconsommation totale avec stockage sur batterie sur le hangar communal acquis en 2025, conformément aux conclusions de l'étude technique réalisée.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à :
 - Engager les démarches administratives nécessaires pour la réalisation des travaux ;
 - Solliciter des subventions auprès des partenaires suivants :
 - Territoire d'Énergie Alsace (dispositifs d'aide aux collectivités pour les projets photovoltaïques) ;
 - Collectivité européenne d'Alsace (dispositif FST)
 - Signer tous les documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre du projet, y compris les demandes de subvention et les contrats avec les prestataires retenus.
3. D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2026 de la commune,

4. DE PRÉVOIR un suivi régulier de l'installation pour évaluer :
- Les économies d'énergie réalisées ;
 - L'impact environnemental du projet ;
 - Le taux d'autoconsommation et la performance du système.

11 - Emploi saisonnier

Afin de soutenir l'ouvrier communal dans ses fonctions pendant la période d'activité forte de juillet août, il est proposé d'avoir recours à un emploi saisonnier à raison de 25 heures par semaine. Il pourra s'agir d'un contrat unique ou de plusieurs contrats de petites durées en fonction des disponibilités des candidats.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
 Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
 Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent saisonnier relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures (soit 25/35^{èmes}), afin de soutenir l'ouvrier communal pendant la période d'accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 01/07/2026, un emploi temporaire d'agent saisonnier relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 25 heures (soit 25/35^{èmes}), est créé pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2026, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

12 - Personnel communal : point de situation

M. le Maire informe des actualités relatives au personnel. Il précise avoir reçu en entretien l'ensemble du personnel de la commune suite à sa prise de fonction. Il souligne que Thomas HECK, l'agent contractuel récemment recruté, donne satisfaction et que les missions confiées sont effectuées avec soin et efficacité. Concernant Jérémy RAMDANI, il demeure en arrêt de maladie. La réunion de la Commission Administrative Paritaire qui devait se tenir le 10 avril dernier a été annulée faute de quorum. En effet, une réunion préfectorale s'est rajoutée dans l'intervalle à laquelle devait participer nombre d'élus. Cette réunion est repoussée au 29 avril. Elle siégera même si le quorum n'est pas atteint. Dans l'attente, Jérémy RAMDANI a été informé de ce rapport et de la nécessité de revenir travailler le 18 avril ou de transmettre une prolongation d'arrêt de travail.

13 - Compte-rendu de réunion

• Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach – Conseil communautaire du 13 avril 2026

M. le Maire informe que cette séance avait pour objet l'installation du conseil communautaire. M. Thierry SAUTIVET a été élu Président du conseil communautaire. Le conseil a décidé de nommer 9 Vice-Présidents et 2 conseillers communautaires délégués puis a procédé à leur élection. Enfin, après avoir donné lecture de la charte de l' élu local, le conseil communautaire a mis en place le calendrier des réunions et manifestations.

- **Conseil d'école, le 24 mars 2026**

M. Pascal FAHRER, Adjoint au Maire rend compte des points à l'ordre du jour. Après avoir approuvé le compte rendu du 1^{er} conseil d'école, un point a été fait sur les effectifs prévisionnels de la rentrée 2026-2027. L'effectif global serait de 104 élèves dont 45 en maternelle et 59 en élémentaire. Mme la Directrice a également informé l'assemblée de la nécessité de se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026. Logelheim a d'ores et déjà délibéré en faveur d'une organisation sur 4 jours. Un point a également été fait sur le suivi des projets pédagogiques passés et notamment sur les séances de natations, les sorties à l'Art'Rhéna, les RPIades, les animations avec la Maison de la Nature, les fêtes et ventes. Concernant les actions à venir, les animations à l'Art-Rhéna et à la Maison de la Nature se poursuivront, une intervention sécurité routière pour les CM1/CM2 est prévue ainsi que le départ en classe verte pour les CP/CE1. En marge des sorties de fin d'année, des rencontres sportives et la kermesse auront également lieu d'ici la fin d'année. L'évaluation de l'école est toujours en cours et donnera lieu à un audit des intervenants. Un point sera fait lors du conseil d'école extraordinaire le 22 juin prochain. Les crédits de classe et le bilan financier de l'USEP ont également été abordés. Une attention particulière a été soulevée concernant la sécurité lors de l'accueil des enfants dans la cour de la maternelle. A compter de la rentrée des vacances d'avril, les enfants non scolarisés en maternelle ne pourront plus attendre le bus dans la cour de l'école. Il a ensuite été évoqué le remplacement de l'ATSEM en cas d'absence. Une convention avec le périscolaire de Volgelsheim sera mise en place à cet effet. Mme la Directrice a également informé de l'avancement des travaux dans les écoles d'Appenwihr et de Hettenschlag. Avant les points divers, l'association des parents d'élèves a pu présenter les actions menées en faveur des enfants. Un rappel a été fait à l'assemblée concernant la nécessité de procéder à l'inscription des enfants au service de bus Fluo même si les enfants ne prennent pas le bus de manière régulière.

- **Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, le 5 mars 2026**

M. Roger GROSHAENY, 1^{er} Adjoint au Maire, informe des points à l'ordre du jour. Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025, un point sur les chantiers en cours et sur le programme d'investissement a été fait pour la partie d'apport en eau potable. Il a ensuite été évoqué le protocole de fin de DSP pour Ensisheim et Réguisheim ainsi que les admissions en non-valeur. Côté assainissement, après un point sur les chantiers en cours et le programme d'investissement 2026, il a été question de la mission d'assistante technique au STEP Ensisheim Meyenheim ainsi que la modification des tarifs de contrôle des conformités assainissement et les admissions en non-valeur. La séance a ensuite eu vocation à présenter les comptes administratifs et comptes de gestion 2025, ainsi que les budgets primitifs 2026 et à présenter le projet d'extension des locaux avant de terminer avec un point concernant le personnel.

- **Brigade Verte, bilan d'activité**

M. Damien LAURENT, Conseiller Municipal informe que la Brigade Verte a dressé :

- pour janvier 2026 : 11 rapports pour lesquels aucun signalement n'est à recenser, 1 rapport concernant un panneau renversé au bout de la rue de Sundhoffen, 1 rapport concernant la verbalisation d'un véhicule stationné sur un passage piéton rue de Dinsheim, 2 rapports concernant des problématiques d'entretien de la végétation qui empiète sur la voie publique.

- pour février 2026 : 9 rapports pour lesquels aucun signalement n'est à recenser, 1 rapport concernant la résolution d'une problématique d'entretien de la végétation signalée en janvier 2026.

14 - Rapport de Commission Communale

➤ **Calendrier des commissions :**

- Commission Urbanisme – Constructions – Travaux – Entretien des bâtiments communaux : lundi 27 avril à 20h
- Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires : lundi 4 mai à 20h

15 - Information

➤ Fréquentation de la cantine

M. Pascal FAHRER, Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours :

du mois de février 2026	8 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	86	10.8
Cantine 11h30 – 13h30	377	47.1
Étude du soir 16h00 – 18h30	126	15.8

du mois de mars 2026	18 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	180	10.0
Cantine 11h30 – 13h30	820	45.6
Étude du soir 16h00 – 18h30	315	17.5

16 - Divers

➤ Grands anniversaires

La commune honorera :

- Mme Monique FAHRER qui fêtera ses 80 ans le 16 avril,
- M. Joseph ARMSPACH qui fêtera ses 80 ans le 26 avril.

➤ Journée citoyenne – 2 mai 2026

La journée citoyenne s'organise progressivement. Les inscriptions sont en cours. Une cinquantaine de personnes sont déjà attendues. Un point sur le matériel nécessaire a été fait.

➤ Distribution des Bulletins d'Informations Municipales

La nouvelle organisation de la distribution du bulletin d'informations municipales convient à l'ensemble des conseillers qui ont pris bonne note de leur secteur d'affectation.

➤ Calendrier du Conseil Municipal et des manifestations

- 2 mai : journée citoyenne
- 7 mai : distribution des fleurs et légumes
- 12 mai : conseil municipal
- 7 juillet : conseil municipal
- 8 septembre : conseil municipal
- 3 novembre : conseil municipal
- 10 novembre : cérémonie du 11 novembre

M. Damien LAURENT demande quel est l'objectif de la plantation des arbres dans le contrebas des berges de l'III. Il est vrai que les arbres avaient été coupés il y a peu de temps. Peut-être qu'il s'agit d'une délimitation des différents lots de fermage. La question va être posée au Syndicat Rivières de Haute Alsace.

M. le Maire clôt la séance à 23h30

Le Maire,
Jacky SITTler



Le secrétaire de séance,
Roger GROSHAENY

